

HONORAIRES au 1^{er} AVRIL 2024

VENTE

APPARTEMENT-MAISON-LOFT-IMMEUBLE-MUR BOUTIQUE-FOND de COMMERCE Honoraires maximum à la charge du vendeur (sauf convention contraire) :

MANDAT SIMPLE	Frais fixes de 6 000€ T.T.C.	}	+ 3% T.T.C. du prix de vente
MANDAT PREFERENCE*	Frais fixes de 5 000€ T.T.C.		
MANDAT EXCLUSIF*	Frais fixes de 4 500€ T.T.C.		

***REMISE FIDELITE DE 20% A PARTIR DE LA 2^{ème} TRANSACTION**

VENTE PARKING	Forfait 1 500€ T.T.C.	VENTE BOX	Forfait 2 000€ T.T.C.
RECHERCHE DE BIENS	Frais fixes de 6 000€ T.T.C + 3% T.T.C. du prix de vente – Honoraires à la charge de l'acquéreur		

LOCATION

APPARTEMENT-MAISON (Habitation principale Loi 89-462 du 06/07/1989)

TARIF PAR M ² HABITABLE	ZONE TRES TENDUE		ZONE TENDUE	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Visite	8€	8€	6€	6€
Constitution dossier	1€	1€	1€	1€
Rédaction de bail	3€	3€	3€	3€
Etat des lieux	3€	3€	3€	3€
Total par m²	15€	15€	13€	13€

Remarque : Si l'état des lieux est fait par huissier, les frais seront facturés directement par l'huissier, ou refacturés à son tarif, et répartis par moitié sur le bailleur et moitié sur le locataire. En cas de notre assistance à l'huissier, il sera facturé 75€ T.T.C. de déplacement répartis par moitié.

LOCATION PARKING-BOX Forfait 150€ T.T.C. charge bailleur et 150€ T.T.C. charge locataire **LOCATION COMMERCE-BUREAU** Forfait 30% T.T.C. du loyer annuel

H.T. = Hors Taxe T.T.C. = Toutes Taxes Comprises TVA au taux de 20%